

**Fluide pour boîtes de vitesses automatiques et convertisseurs hydrauliques.**

## PERFORMANCES

**Spécifications :**

G. M. DEXRON IID  
 MERCON  
 GM Type A Suffix A  
 Allison C-4  
 ZF TE-ML 02F 03D 04D 05L 09 11A 14A 17C 21L  
 Voith 55.6335  
 MAN 339 Z1 / MAN 339 V1  
 Mercedes-Benz MB p.236.1 / 236.5  
 VOLVO 97340  
 FIAT 9.55550.AG1

## AVANTAGES

ATF 420 reste fluide à basse température et rend facile le passage des vitesses à froid. Il prolonge la vie des transmissions grâce à sa protection exceptionnelle contre l'usure. ATF 420 convient comme fluide pour les convertisseurs hydrauliques. Il présente une grande résistance à l'oxydation et garde un film résistant même à haute température. Dans le cas de transmissions automatiques exigeant une norme Ford ESP-M2C 33F ou 33G, utiliser ATF type 33, n'utiliser ATF 420 uniquement que pour faire des appoints, si nécessaires.

## UTILISATIONS

ATF 420 peut être utilisé pour la lubrification des systèmes pour lesquels les normes Dexron, Dexron B ou Dexron IID sont demandées. Il est recommandé comme lubrifiant pour les transmissions automatiques des véhicules, autobus et autres matériels.

Caractéristiques	Normes	Unités	Valeurs
Couleur	Visuel	-	Rouge
Masse volumique à 15°C	NF T 60-101	kg/m <sup>3</sup>	872
Viscosité à 40°C	ASTM D445	mm <sup>2</sup> /s	38.9
Viscosité à 100°C	ASTM D445	mm <sup>2</sup> /s	7.6
Indice de viscosité	NF T 60-136	-	170
Viscosité à -40°C	ASTM D 2602	mPa.s	32200

*Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.*

Ref. documentaire : IV-74-1503  
 Date d'édition : 26/03/2015